Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1079

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Compter les pauvres ou vaincre la pauvreté ?

Jean-Pierre Fragnière

Professeur à l'Ecole d'études sociales et péadagogiques de Lausanne

La conjoncture est à la morosité. Le chômage et la précarité de l'emploi cessent d'être pour les Suisses un phénomène marginal qui ne touche que les autres. La proportion de nos compatriotes qui se sentent menacés dans leur emploi, qui voient poindre le spectre d'une retraite anticipée ou qui assistent aux vains efforts de leurs enfants cherchant un emploi va croissant.

Ces faits peuvent expliquer le rebondissement récent du débat public sur les pauvretés et sa prise en considération par les médias. Dans ce contexte, renaissent les disputes sur l'existence de la pauvreté. Certains rappellent qu'elle est de toujours et qu'elle n'a de nouveauté que le nom, d'autres s'accordent à penser qu'il s'agit réellement d'un fait nouveau.

Un mot à ce sujet. De tous temps, on a compté les pauvres. Mais, en écho, des voix se sont élevées pour relativiser le phénomène. Tantôt, on affirmait qu'il s'agissait d'un phénomène inévitable, lié d'ailleurs à l'inconduite des victimes. Plus récemment, particulièrement pendant les Trente glorieuses, on a considéré qu'il s'agissait d'un phénomène marginal qui allait être résorbé dans de bons délais. Ceux qui resteraient enlisés dans la pauvreté ne seraient que des «cas». Depuis près de dix ans est apparu le discours sur la nouvelle pauvreté. L'étude réalisée au Tessin par le Département des œuvres sociales (1985 — sous la direction de Christian Marazzi) a résonné comme un coup de tonnerre. Elle a été suivie par beaucoup d'autres. Des chercheurs, dans l'ensemble sérieux et faisant tout ce qu'ils peuvent avec les moyens qui leur sont alloués, produisent des rapports: au Tessin, à Neuchâtel, à Bâle, en Valais, à Zurich, à Saint-Gall, à Berne et bientôt dans le canton de Vaud.

De tous ces travaux se dégage une idée simple: vraisemblablement plus d'un demi million de personnes vivent en situation de pauvreté, non pas une pauvreté abstraite, théorique, mais en-dessous d'un seuil que les autorités politiques considèrent comme un minimum en-deçà duquel

on a droit à l'assistance publique. Opportunément, le Fonds national de la recherche scientifique vient de lancer une importante étude pour apprécier le problème dans l'ensemble du pays.

Durant toute cette période, quelques mesures sectorielles ont sans doute été prises en vue de pallier les lacunes les plus évidentes. Aujourd'hui, un nouveau danger menace la lutte contre la pauvreté. Paradoxalement, il s'agit de l'alibi de la crise. Un raisonnement se développe, paré de toutes les évidences: s'il y a des pauvres et même des nouveaux pauvres, c'est en raison de la crise que l'on souhaite voir passagère. Il suffit d'attendre le retour des jours meilleurs et le problème ne se posera plus. Aucune raison de s'engager à l'aveuglette dans des mesures improvisées. Pendant ce temps, les diverses formes de précarité se renforcent et les pauvres se multiplient. Il est fort à craindre qu'on leur demande d'attendre. Pendant qu'aux Etats-Unis d'éminents chercheurs démontrent les effets de la paupérisation programmée pendant les années Reagan sur les difficultés du système social américain à s'engager efficacement dans l'innovation et la croissance, chez nous, nombreux sont ceux qui s'engagent avec désinvolture sur les voies de la résignation. Ils n'ont sans doute pas compris qu'une population ne peut se mobiliser, rebondir et agir, que si elle n'est pas engluée dans les pesanteurs de la dépendance et de l'incapacité à esquisser des projets.

Ci et là, dans divers cantons, des initiatives voient le jour. Pensons, par exemple, à la rénovation de la loi sur l'assistance en Valais ou au projet d'une banque soutenue par l'Etat pour sauver les victimes du petit crédit dans le canton de Neuchâtel. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de «fragilité» des données disponibles ou d'un souci suspect de connaître le dernier détail sur les caractéristiques de la pauvreté, on utilise la conjoncture pour enfouir, une fois encore, ces drames de société sous une chape de silences à complicités variables.

COURRIER

Crise genevoise

L'article consacré au budget genevois et intitulé «L'apprentissage», paru dans DP du 26 mars 1992, appelle quelques remarques de la part des milieux patronaux que vous épinglez au passage.

Vous écrivez: «Ceux qui avertissaient de la fragilité des bases de cette prospérité n'ont pas été entendus et lorsque les difficultés financières, prévisibles depuis trois ou quatre ans, sont apparues, personne dans un premier temps (1990) n'a voulu ouvrir les yeux: ni le gouvernement... ni le Cartel intersyndical...».

La vérité est qu'il y a bientôt dix ans, soit bien avant 1990, que les milieux patronaux n'ont cessé de mettre en garde l'Etat contre des accumulations de tous ordres et de toute nature qui finiraient par déboucher sur une impasse financière qui se révélerait d'autant plus dramatique aux premiers signes de tassement économique. Or, ce n'est pas d'un tassement économique qu'il faut parler aujourd'hui, mais d'une situation beaucoup plus grave.

Dire que nous n'avons pas été entendus par le gouvernement est un euphémisme. Nous avons été désignés comme les empêcheurs de tourner en rond et affublés de noms d'oiseaux dont certains Conseillers d'Etat de l'ancien gouvernement avaient le secret.

Affirmer, à partir de là, que les milieux patronaux ont constamment soufflé sur la braise apparaît pour le moins paradoxal. D'autant plus paradoxal même que nous avons affirmé et confirmé que nous ne serions pas opposés à une augmentation d'impôts (alors même que l'échelle fiscale est déjà, à Genève, la plus effilée de toute la Suisse s'agissant des personnes physiques) à condition que cette hausse soit assortie d'un plan solide, crédible et durable d'assainissement des finances publiques.

Vous connaissez suffisamment la situation du canton de Genève pour vous interroger lucidement sur la question de savoir si l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et le Cartel mettant une fois de plus le Grand Conseil au pied du mur (ce qui équivaut une fois de plus à esquiver le principe démocratique) est susceptible de parvenir à cet objectif.

Michel Barde secrétaire général de la Fédération des syndicats patronaux